

**OBJET :**

**AFFECTATION  
RESULTATS DE  
FONCTIONNEMENT  
2021 BUDGET  
GENERAL ET  
BUDGETS ANNEXES  
LFA**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 28 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents :** René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

**Absents remplacés :** Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Michelle JOURJON par Christian LYONNET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs :** Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Jean-Baptiste CHOSSY à Alain LAURENDON, Géraldine DERGELET à Cindy GIARDINA, Serge DERORY à Jean Maxence DEMONCHY, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON à Olivier JOLY, Jean-Claude GARDE à Alban FONTENILLE, Jean Marc GRANGE à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Martine GRIVILLERS à Gérard VERNET, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Gilbert

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220628-20220628CC\_D24B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022



LORENZI à Pascale PELOUX, Frédéric MILLET à Delphine IMBERT, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

**Absents excusés** : Patrick LEDIEU, Gérard PEYCELON, Christophe POCHON

**Secrétaire de séance** : CHAUT Pierre-François

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	107
Nombre de membres suppléés	9
Nombre de pouvoirs :	18
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

### **1°) Budget général**

Après approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021 du budget général de Loire Forez agglomération, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 23 651 541,60 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de clôture de la section d'investissement de – 5 225 084,38 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2021 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de – 7 778 207 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de 13 003 291,38 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget général de LFa dégagé au 31/12/2021 d'un montant de 23 651 541,60 € comme suit :

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>13 003 291,38 €</b>
<b>Report résultat fonctionnement au 002</b>	<b>10 648 250,22 €</b>

### **2°) Budget annexe ordures ménagères (taxe)**

Après approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021 du budget annexe ordures ménagères (TEOM), qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 2 973 794,76 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de la section d'investissement de 789 912,54 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2021 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de -730 807 €,

Considérant donc que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe ordures ménagères (TEOM) dégagé au 31/12/2021 d'un montant de 2 973 794,76 € comme suit :

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>0 €</b>
<b>Report résultat fonctionnement au 002</b>	<b>2 973 794,76 €</b>

### **3°) Budget annexe assainissement**

Après approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 8 291 618,36 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de clôture de la section d'investissement de – 8 806 236,37 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2021 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de 6 669 785 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de 2 136 451,37 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe assainissement dégagé au 31/12/2021 d'un montant de 8 291 618,36 € comme suit :

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>2 136 451,37 €</b>
<b>Report résultat fonctionnement au 002</b>	<b>6 155 166,99 €</b>

### **4°) Budget annexe eau potable**

Après approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021 du budget annexe eau potable, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 7 064 213,74 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de clôture de la section d'investissement de – 1 600 317,72 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2021 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de – 1 449 506 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de 3 049 823,72 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe eau potable dégagé au 31/12/2021 d'un montant de 7 064 213,74 € comme suit :

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>3 049 823,72 €</b>
<b>Report résultat fonctionnement au 002</b>	<b>4 014 390,02 €</b>

#### **5°) Budget annexe transports urbains**

Après approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021 du budget annexe Transports urbains, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 0 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de la section d'investissement de 16 797,66 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2021 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de - 11 940 €,

Considérant donc que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe transports urbains dégagé au 31/12/2021 d'un montant de 0 € comme suit :

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>0 €</b>
<b>Report résultat fonctionnement au 002</b>	<b>0 €</b>

#### **6°) Budget annexe ateliers partagés**

Après approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021 du budget annexe ateliers partagés, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 174 624,63 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de clôture de la section d'investissement de - 2 329,59 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2021 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde nul de restes à réaliser,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de 2 329,59 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe ateliers partagés dégagé au 31/12/2021 d'un montant de 174 624,63 € comme suit :

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>2 329,59 €</b>
<b>Report résultat fonctionnement au 002</b>	<b>172 295,04 €</b>

Après en avoir délibéré par 124 voix pour (Pierre-Jean ROCHETTE ne prend pas part au vote), le conseil communautaire :

- approuve l'affectation des résultats de fonctionnement pour le budget général et les budgets annexes ordures ménagères (taxe), assainissement, eau potable, transports urbains et ateliers partagés tels que susmentionnés

Fait et délibéré, à Montbrison, le 28 juin 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,*

*- certifie que le présent acte est exécutoire  
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,  
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon  
via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois  
à compter de sa réception par le représentant  
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*